

DEPARTEMENT du LOT
Mairie de LANZAC

Compte-rendu du Conseil municipal du 26 mai 2020

Date de convocation : 19 mai 2020

Présents : Mmes POIGNET, GUITOU, FRAYSSE, LE ROY, NICKERT.

Mrs FOUCHÉ, GARRIGOU, DELVERT, BERNARD, BLADIER, DIAS, LANDMAN, LEGOFF, MAES,
MORIZE.

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance,
- Election du Maire,
- Désignation du nombre d'adjoints,
- Election des adjoints,
- Fixation indemnités des élus,
- Lecture charte de l'élu local.

Mr le Maire accueille l'ensemble des élus pour cette réunion d'installation du conseil municipal dans un contexte particulier avec un décalage de 10 semaines par rapport à la date initiale prévue et dans ce lieu inhabituel de la salle des fêtes.

Mr le maire fait l'appel des élus et constate que le quorum est atteint permettant ainsi à l'assemblée de pouvoir siéger.

Mr le Maire passe la présidence de séance à la doyenne des élus, Mme POIGNET Eliane pour poursuivre l'ordre du jour et procéder à l'élection du Maire.

Election du secrétaire de séance

Mme POIGNET propose que pour cette réunion d'installation, le secrétariat de séance soit confié à l'élu le plus jeune. Après vérification, il s'avère que ce rôle revienne à Mlle NICKERT Aurélie la benjamine des élus.

Mlle NICKERT Aurélie accepte ce poste et est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

Mme POIGNET informe les élus de la nécessité de nommer 2 assesseurs pour s'assurer du bon déroulement de la séance.

Mme LE ROY et Mr LANDMAN se portent candidats et sont élus à l'unanimité.

Election du Maire.

Mme POIGNET s'adresse à la salle et demande qui est candidat au poste de Maire de LANZAC.

Mr Jean Claude FOUCHÉ se porte candidat au poste de Maire de LANZAC.

Aucun autre candidat se faisant connaître, Mme POIGNET propose de passer au vote à bulletin secret.

Après vérification par les assesseurs, le résultat est le suivant :

*votants : 15

*blanc ou nul : 0

Mr Jean Claude FOUCHÉ est élu Maire de LANZAC

Mr le Maire après avoir endossé l'écharpe de la République remercie les élus pour cette confiance renouvelée et se dit confiant du travail qui sera réalisé durant ce nouveau mandat.

Détermination du nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la réglementation nous permet d'avoir 4 adjoints ce qui a été le cas pour cette dernière mandature. Il propose néanmoins de fixer le nombre à 3, considérant que cela lui semble suffisant pour assurer l'administration de la commune et qu'il souhaite garder une marge de manœuvre financière pour l'indemnisation d'élus en charge de projet nécessitant des déplacements importants.

Après avoir échangé, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

Election du 1^{er} Adjoint

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal le nom de Mr Alain DELVERT comme 1^{er} adjoint. Il demande à l'assemblée si un autre élu est candidat à ce poste.

Constatant l'absence d'autre candidature, Mr le Maire propose de passer au vote à bulletin secret.

Après vérification par les assesseurs, le résultat est le suivant :

*votants : 15

*blanc ou nul : 0

Mr Alain DELVERT est élu comme 1^{er} adjoint.

Election du 2^{ème} Adjoint.

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal le nom de Mme Josiane GUITOU comme 2^{ème} adjoint. Il demande à l'assemblée si un autre élu est candidat à ce poste.

Constatant l'absence d'autre candidature, Mr le Maire propose de passer au vote à bulletin secret.

Après vérification par les assesseurs, le résultat est le suivant :

*votants : 15

*blanc ou nul : 0

Mme Josiane GUITOU est élue comme 2^{ème} adjoint.

Election du 3^{ème} Adjoint.

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal le nom de Mr Gérard GARRIGOU comme 3^{ème} adjoint. Il demande à l'assemblée si un autre élu est candidat à ce poste.

Constatant l'absence d'autre candidature, Mr le Maire propose de passer au vote à bulletin secret.

Après vérification par les assesseurs, le résultat est le suivant :

*votants : 15

*blanc ou nul : 1

Mr Gérard GARRIGOU est élu comme 3^{ème} adjoint.

Fixation indemnités des élus.

Mr le Maire présente un tableau de la rémunération des élus pratiquée durant le dernier mandat et la possibilité offerte par l'évolution de la réglementation concernant les élus locaux. Cette dernière aurait une incidence non négligeable sur les finances de la commune car même s'il est offert la possibilité de mieux rémunérer les élus, il n'y a pas de revalorisation des dotations financières de la commune. Toute augmentation de l'enveloppe des indemnités se fera au détriment du budget fonctionnement avec des économies ou compensations à opérer pour maintenir son équilibre.

Après discussion, le conseil municipal fixe les indemnités des élus à un niveau identique à celui pratiqué lors du dernier mandat, soit :

*indemnité de fonction de maire : taux de 31 % de l'indice brut de référence

*indemnité de fonction des adjoints : taux de 8,25 % de l'indice brut de référence.

Un bilan sera fait lors du vote des prochains comptes administratifs et budget afin de décider si ces indices nécessitent d'être revus.

Lecture de la charte de l'élu local.

Mr le Maire fait lecture de la charte de l'élu local et rappelle qu'être élus de la république, c'est être élus de tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Nous avons su le faire tout au long de ces dernières 6 années, je m'engage à vos côtés pour que cela soit toujours présent dans nos actions, avec le dynamisme mais aussi la rigueur nécessaire pour l'intérêt de la commune et des lanzagais.

C'est notre devoir d'élus de la République.

La séance est levée à 19h45